**Séance du 30 Janvier 2019**

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

## L’an deux mil dix-neuf, le trente Janvier 2019 à 17h30, le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni à la Mairie de Saint-Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, Maire.

**ÉTAIENT PRÉSENTS : LEMAIRE C. ; RENAUD L. ; COURTOIS A. ; BLANCHARD B. ; MEUNIER J-J ; LASCAUD A. ;  COURATIN E. ; PORTENSEIGNE L ; HERVET-GARCIA T. ; GUITTON P.**

**ETAIENT ABSENTS : HOCDÉ E. pouvoir à COURATIN E. ; RENAUD L. pouvoir à PORTENSEIGNE L. ; OBLIGIS A. ; BROCHERIEUX D.**

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE : André LASCAUD**

## ORDRE DU JOUR

1. **Célébration de mariage : Désignation du Foyer en tant qu’annexe de la Maison Commune**

**Délibération n°14 : Affectation du Foyer – Annexe de la Maison Commune**

Mme LEMAIRE informe : La Mairie de Saint-Christophe-sur-le-Nais est en travaux pour la mise en conformité et en accessibilité des locaux. Les Travaux ont commencé le 08 Octobre 2018 et ils se termineront probablement le 30 Avril 2019. Une demande d’autorisation des mariages a été transmise à Monsieur le Procureur de la République, avec pour objet de célébrer les unions dans la salle du Foyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l’unanimité que le Foyer reçoive l’affectation en tant qu’annexe de la Maison Commune. Les mariages pourront y être célébrés avec l’autorisation préalable de Monsieur le Procureur de la République. Le Foyer revêtira tous les aspects de la Maison Commune : Marianne, drapeau tricolore, les portes du Foyer seront ouvertes.

1. **Affaires diverses**

Sans objet

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 15 Février 2019

La séance est levée à 17h45